



LES FORMALITES ADMINISTRATIVES

Pour toute demande d'admission, le dossier suivant doit être adressé à l'établissement :

- Notification de la MDPH pour l'orientation en Foyer d'accueil médicalisé et/ou en accueil temporaire.
- Carte d'identité, d'assuré social et de mutuelle
- Dossier (à demander au secrétariat) administratif, médical, éducatif et social de la personne handicapée
- Mesures de protection juridique (jugement de tutelle ou curatelle)

Lors de l'admission :

- Dossier d'accord de prise en charge d'aide sociale
- Dossier de demande d'allocation logement
- Attestation de responsabilité civile
- Autorisation de traitements et de soins d'urgence dûment datée et signée
- Dossier médical complet et carte de groupe sanguin
- Assurance Responsabilité Civile

Le résident demeure responsable de ses actes et de leurs conséquences. Une assurance responsabilité civile est nécessaire.

L'établissement est assuré pour garantir les risques suivants : Responsabilité civile – défense ;
Dommage aux biens ; Indemnisation des dommages corporels ; Recours protection juridique ;
Assistance.

Participer à la vie de l'association, c'est faire progresser les droits des personnes en situation de handicap et promouvoir le développement du F.A.M. Nous avons besoin de votre adhésion à notre Association pour faire avancer nos projets.